

tenue sous la présidence de Monsieur Bouchardon, assisté(e)
de Monsieur Terras et Monsieur Blanchard, Conseillers
En présence de Monsieur Grondin, Rapporteur public
Madame Lecompte, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2301493	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 17 janvier 2023 du maire de Vannes rejetant sa demande indemnitaire préalable au titre du préjudice moral et financier de ne pas avoir retrouvé, sur le marché, sa place d'abonné de maraîcher sur la place du Poids Public	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	EARL LE PRÉ DE LA FONTAINE	Maître MASCRIER Isabelle (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE VANNES	CORNET VINCENT SEGUREL
02)	DOSSIER N° 2301810	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 25 janvier 2023 du maire de Vannes portant retrait de son abonnement au titre des marchés pour l'année 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	EARL LE PRE DE LA FONTAINE	Maître MASCRIER Isabelle (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE VANNES	CORNET VINCENT SEGUREL

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2505664	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
Titre de l'affaire	demandent d'annuler la décision du 26 mars 2025 par laquelle le directeur régional de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne a validé l'accord d'entreprise relatif au licenciement collectif pour licenciement économique et au plan de sauvegarde de l'emploi de la société Atlantem Industries conclu le 26 février 2025, révélée par la lettre de licenciement du 28 mai 2025 complétée par le courrier du 12 juin 2025 de cette société	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître DOUARD Florian (Cour)
	Madame	Maître DOUARD Florian (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	
	SAS ATLANTEM INDUSTRIES	SOCIETE D'AVOCATS CAPSTAN
04)	DOSSIER N° 2300099	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 22 novembre 2022 de l'adjointe au maire de la commune d'Erquy de procéder à l'élagage des châtaigniers implantés rue de l'horizon bleu	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	COMMUNE D'ERQUY	

10 heures 00

05)	DOSSIER N° 2303443	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
------------	---------------------------	---

Titre de l'affaire demandent d'annuler l'arrêté permanent de police municipale n°158 du 18 mars 2022 du maire de Lamballe-Armor interdisant la circulation de tout véhicule à moteur sur la voie communale n°13004

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur

Défendeur Monsieur

COMMUNE DE LAMBALLE-ARMOR

Arrêté le 17/10/2025

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Bouchardon, assisté(e)
de Monsieur Terras et Monsieur Blanchard, Conseillers
En présence de Monsieur Grondin, Rapporteur public
Madame Lecompte, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2203063	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté n° DP0290752100359 du 28 janvier 2022 par lequel le maire de la commune de Guipavas ne s'est pas opposé à la déclaration préalable présentée en vue de la réalisation d'une piscine sur un terrain situé * bis rue André Chénier	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS GRANGE MARTIN RAMDENIE
Défendeur	COMMUNE DE GUIPAVAS	SOCIETE D'AVOCATS AVOXA
	Monsieur et/ou Madame	Maître RAJJOU David
02)	DOSSIER N° 2204595	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
Titre de l'affaire	Demandant d'annuler l'arrêté n° PC5616221L0167 du 28 mars 2022 par lequel le maire de la commune de Ploemeur a accordé un permis de construire une maison individuelle sur un terrain situé * rue Duguay Trouin, lieudit * ainsi que l'arrêté de permis de construire modificatif n° PC5616221L0167M01 du 24 novembre 2023 portant sur la hauteur du muret de la terrasse à l'étage	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame	Maître COLAS Adrien (Cour)
	Madame	Maître COLAS Adrien (Cour)
Défendeur	Monsieur et Madame	Maître COLAS Adrien (Cour)
	COMMUNE DE PLOEMEUR	SOCIETE D'AVOCATS LAZARE
	Monsieur	SELARL ARES

11 heures 00

03)	DOSSIER N° 2301300	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
Titre de l'affaire	demande d'indemnisation en raison de la faute commise par un agent du service public dans l'organisation de la cérémonie de crémation de Mme Piton	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SOCIETE OGF	YL AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	
04)	DOSSIER N° 2302635	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté n° DP0290232300026 du 22 mars 2023 par lequel la maire de la commune de Carantec s'est opposée à la déclaration préalable présentée pour la surélévation d'un talus sur un terrain situé lieudit *	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur	Maître DROZ Emmanuel
Défendeur	COMMUNE DE CARANTEC	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
05)	DOSSIER N° 2304643	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
Titre de l'affaire	Demandant d'annuler l'arrêté n° DP290312200267 du 28 février 2023 par lequel le maire de la commune de Clohars-Carnoët ne s'est pas opposé à la déclaration préalable présentée pour l'aménagement du terrain situé * Kerangoff afin de créer une sortie par le bas du jardin ainsi que des places de stationnement	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et/ou Madame Monsieur et/ou Madame	Maître QUENTEL Vincent Maître QUENTEL Vincent
Défendeur	COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET Madame	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

11 heures 00

06)	DOSSIER N° 2302249	RAPPORTEUR: Monsieur Antoine Blanchard
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision de la commune de Douarnenez du 21 avril 2023 portant application de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Nom des parties

Demandeur Madame

Défendeur COMMUNE DE DOUARNENEZ

Représentants des parties

Maître JACQUET Béatrice (Cour)

SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

Arrêté le 17/10/2025

Le président du tribunal